

Compte Rendu du Conseil municipal du samedi 05 avril 2014

Le Conseil Municipal, légalement convoqué par le Maire sortant, s'est réuni dans la salle Robert Jacobsen en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacqui CUISINIER, conseiller municipal le plus âgé.

Etaient présents : 27
Etaient représentés : 2

Etaient présents :

M. Xavier VANDERBISE, Mme Catherine MARTY, M. Gérard LAPIERRE, Mme Nathalie KARAJABARLIAN, M. François POTIER, Mme Josette DIAZ, M. Jacqui CUISINIER, Mme Lina PLOUZENNEC, M. Lionel POITEAUX, Mme Nathalie KERANGOAREC, M. Dominique DAVION, Mme Dominique DUFOUR, Mme Carole MAMANE, M. Christian PRIEUX, Mme Marie-Dominique GIANESIN, M. Serge VANDERNOTH, Mme Isabelle RIVIERE, M. Gabriel PAPP, Mme Danielle AILLOT, M. Enzo GUERIN, Mme Nathalie BARNADAT, M. Jean-Luc PILARD, M. Luc MONTI, Mme Nathalie COUDERC, M. Grégory JURADO, Mme Nathalie NGUYEN, M. Jean-Yves GESSON

Etaient représentés :

M. Dominique CIVEYRAC donne pouvoir à M. Serge VANDERNOTH, M. Thierry FLAMANT donne pouvoir à M. Christian PRIEUX

Formant la majorité des membres en exercice,

Mme Catherine MARTY, maire-adjoint, assurait les fonctions de secrétaire de séance.

Le Quorum étant atteint à 15 h 10, Monsieur le Maire sortant ouvre la séance du Conseil Municipal.

Election du Maire

Rapporteur : Monsieur Jacqui CUISINIER

La présidence de la séance au cours de laquelle est élu le Maire, est dévolue au plus âgé des conseillers (article L.2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Conseil Municipal élit le Maire et les Adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue au premier et au deuxième tour de scrutin (article L.2122.7 du Code Général des Collectivités Territoriales).

La majorité absolue est calculée sur les suffrages exprimés. Un conseiller municipal empêché d'assister à la séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. (article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales).

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu (article L.2122.7 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-7 relatif à l'élection du Maire au scrutin secret et à la majorité absolue,

Vu les Procès-Verbaux proclamant les résultats du scrutin du 30 mars 2014 des élections municipales,

Considérant qu'il y a lieu d'élire le Maire au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal,

Les résultats après dépouillement sont les suivants :

Inscrits	29
Nombre de bulletins	29
Nombre de bulletins blancs	6
Nombre de suffrages exprimés	23

A obtenu :

Monsieur Xavier VANDERBISE	23 voix
----------------------------	---------

Monsieur Xavier VANDERBISE, ayant obtenu la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé,

Le Procès-Verbal relatif à l'élection du Maire est annexé à la présente délibération.

Monsieur Xavier VANDERBISE, nouvellement élu Maire, prend la présidence du Conseil Municipal.

Intervention de Monsieur Xavier VANDERBISE :

Monsieur le député, Madame la Conseillère régionale,
Madame et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames, Messieurs, chers amis,

Je voudrais en premier lieu vous remercier d'être venus aussi nombreux pour participer à l'installation du nouveau Conseil municipal, et remercier en particulier les Membres de ce Conseil, qui viennent de confirmer, en me nommant pour six années Maire de Courtry, la confiance des urnes.

Je veux également saluer la présence de notre député, M. Yves Albarello, Maire de Claye-Souilly, de Mme Sylvie Fassier, Maire de Le Pin, M Jean-Louis Guillaume, maire adjoint de Vaires, représentant M. Jean-Pierre Noyelles, ...

Je voudrais surtout remercier les électeurs qui m'ont apporté cette pleine légitimité, remercier tous ceux qui ont soutenu notre projet, tous les membres de notre Comité de soutien, responsables associatifs ou simples Courtrysiens qui nous ont apporté un appui toujours plus soutenu, en particulier au cours des semaines qui ont précédé le scrutin.

Je voudrais également remercier tous ceux qui, depuis dimanche dernier, inondent ma boîte à lettres, ma boîte mail, et ma messagerie vocale et saturent mon téléphone de petits mots sympathiques de félicitation, et d'encouragement pour la noble mais lourde charge qui est désormais la mienne.

Je voudrais enfin remercier mes colistiers et toute l'Equipe de Courtry à Cœur pour leur confiance et l'engagement qui a été le leur au cours des longs mois de notre campagne.

La victoire que mon équipe, Courtry à Cœur, et moi-même, avons remportée, a été acquise au terme d'une campagne électorale attentive aux préoccupations de tous les habitants de notre village. Nous avons mis toutes nos forces, nos valeurs et notre cœur à être présents sur le terrain pour rencontrer et informer les Courtrysiens. Nous vous avons écoutés et nous avons pris la mesure de vos attentes.

L'élan formidable qu'ont traduit les résultats du scrutin du 30 mars dernier marque une véritable volonté de changement à Courtry.

Mais le temps de l'élection est aujourd'hui passé. Je ne veux pas m'étendre sur les attaques personnelles dont j'ai fait l'objet au fil des mois, ni sur les déclarations inopportunes récemment faites à la presse.

L'heure est à l'apaisement. Je serai le Maire de tous, à l'écoute de chacun, et l'opposition municipale aura toute sa place dans cette nouvelle assemblée, selon les règles démocratiques, dans la cadre d'un débat positif, et dans le respect de notre diversité, pour un avenir meilleur de notre ville et de ses habitants.

C'est avec beaucoup d'humilité mais aussi avec beaucoup de détermination que j'aborde cette nouvelle fonction de Maire entouré d'une équipe unie dans une même dynamique. Courtryzien depuis toujours, Conseiller municipal depuis 1998, Conseiller à la communauté d'agglomération et investi dans le monde associatif depuis 26 ans, je suis comme vous très attaché à notre Commune. Et

dépositaire désormais d'un grand espoir pour Courtry. Toutes les Courtrysiennes et tous les Courtrysiens peuvent être sûrs que je tiendrai mes engagements.

Pour cela, nous entrons dès aujourd'hui dans une phase constructive de travail et vous pourrez voir au cours de ma mandature la mise en œuvre progressive de toutes mes promesses. Dès les prochains jours, des premières dispositions seront prises.

Permettez-moi à ce propos de vous rappeler en quelques mots les axes prioritaires de mon projet, projet élaboré dans le souci d'améliorer la qualité de vie de notre population.

Je mettrai en œuvre les outils fondamentaux de notre sécurité. Avec l'installation progressive de caméras de vidéo tranquillité connectées à la police municipale sur tous les sites sensibles de Courtry. Au cours des prochaines semaines, nous réorganiserons la police municipale, et mettrons rapidement en place un flottage aux horaires de nuit élargis.

Le plan local d'urbanisme sera révisé afin de l'adapter aux souhaits et besoins des Courtrysiens, en limitant la hauteur des constructions à R+2 + combles. Courtry a besoin de logements sociaux, certes, nous nous engageons à en réaliser, mais de manière raisonnée, par petites unités intégrées dans le paysage quotidien et dans l'esprit d'une véritable mixité sociale.

En matière de développement économique et de relations avec les entreprises, le dialogue et la concertation seront au cœur de notre action. Très prochainement, nous mettrons en place un véritable lien permanent avec les entreprises et commerces de Courtry.

La gestion de notre budget communal se fera selon trois lignes directrices : transparence, responsabilité et exemplarité. Nous garantirons une gestion saine, rigoureuse et intègre des finances communales. Nous rééquilibrerons les dépenses de fonctionnement pour dégager des ressources et investir davantage dans les équipements dont Courtry a besoin.

La solidarité constitue la clé du bonheur de vivre ensemble. Nous favoriserons l'entraide, le partage, le lien social et intergénérationnel. Nous réhabiliterons par exemple le site de l'ancienne mairie pour la création d'une maison des seniors, qui ouvrira ses portes dès le troisième trimestre 2015.

Sans attendre, nous lancerons notre Projet Educatif Courtrysien. Notre ville doit aider ses jeunes, par une plus grande implication des élus, à devenir des adultes. Notre mission sera d'inciter notre jeunesse à l'activité et non d'assister l'inactivité. Dès le mois de mai, nous ouvrirons les plateaux d'évolution des écoles primaires. Nous mettrons pour l'année scolaire 2015-2016 une salle de loisirs dédiée à la disposition de nos jeunes. Nous sensibiliserons toutes les tranches d'âge à la vie associative et à la vie publique. Nous veillerons à ce que l'offre dédiée à la petite enfance soit élargie tout en optimisant les modes de garde individuels. La vie scolaire sera au centre de nos préoccupations, dans l'évolution des outils et moyens dédiés comme dans la qualité de l'accueil et des repas de nos enfants.

Nous privilégierons la concertation et le dialogue avec toutes les associations et tous les clubs sportifs. Nous créerons une fête du sport, pour la mise en valeur des disciplines existantes et l'essor de nouvelles activités. Les temps forts de notre mandature pour les sports seront la réhabilitation du stade Pierre Graff avec la pose d'un terrain synthétique pour septembre 2015 et la réfection des aires d'athlétisme, puis la construction en 2016 d'un city stade et l'étude d'un terrain omnisports. Nous

rétablirons le poste de gardien au stade, ce qui permettra l'élargissement des horaires d'ouverture des espaces sportifs.

Créer une vraie vie de village par une animation attractive tout au long de l'année fait partie de la mission de vos élus. Nous favoriserons les rencontres et les échanges entre habitants en incitant à l'initiative individuelle, telle que la fête des voisins, et en resserrant les liens avec toutes les associations : sportives, culturelles ou de loisirs, grâce à des rencontres régulières.

Nous soutiendrons le tissu associatif culturel et de loisirs, en proposant un programme culturel original et diversifié, en ouvrant nos équipements à des jeunes talents, à des artistes professionnels ou encore en créant un festival de musique couplé avec la fête de Courtry. Relancer le cinéma, accueillir des spectacles professionnels de théâtre, de musique ou de danse sera possible grâce à l'aménagement de l'espace Jacobsen en véritable salle de spectacle.

Nous mettrons en place une communication de proximité digne de ce nom, dotée d'outils modernes. Nous vous informerons le plus souvent et le plus régulièrement possible sur l'actualité courtrysienne, grâce entre autres à la mise en place de panneaux lumineux d'information courant 2015. Nous vous donnerons la parole grâce à une discussion en ligne avec le Maire et un contact réel direct par téléphone avec vos élus dès les prochaines semaines.

Le devenir de notre village dépend étroitement des relations que nous entretenons avec l'intercommunalité. Comme vous le savez, les quatre villes de la Communauté d'Agglomération Marne et Chantierine ont désormais une sensibilité politique sinon identique, du moins très proche. Je vous rappelle pour la petite histoire que Brice Rabaste, le tout nouveau Maire de Chelles, est un enfant de Courtry que nous nous connaissons bien.

Nos échanges en seront facilités, et Courtry pourra participer plus activement aux grandes orientations et décisions prises par le Conseil communautaire. Nous veillerons à ce que Courtry ne soit pas le parent pauvre de la CAMC, notamment pour le déploiement de la fibre optique, l'amélioration des transports, ou encore les problèmes de voirie intercommunale.

Je voudrais terminer ce tour d'horizon par un renouvellement officiel de mes engagements sur plusieurs points qui ont fait débat lors de la campagne électorale :

Je m'engage à mettre tous les moyens en œuvre, avec la CAMC et les communes riveraines pour que le site du Fort de Vaujours soit réhabilité en toute transparence et préserver ainsi la santé des Courtrysiens.

Je m'engage à une véritable stabilité budgétaire à Courtry, grâce à un programme ambitieux de maîtrise des dépenses pour financer nos projets.

Je m'engage à lancer rapidement une nouvelle étude pour la réalisation d'une vraie déviation qui aille du carrefour de l'Europe à l'Ouest au cimetière à l'Est.

Enfin, concernant les impôts locaux, je m'engage à la plus grande efficacité pour éviter aux Courtrysiens de subir trop lourdement la décision gouvernementale de diminution de la dotation des Collectivités par l'Etat...

Je sais que ma responsabilité est à la hauteur des espoirs que nous avons suscités. Je l'assumerai avec rigueur et enthousiasme pour les milliers de femmes et d'hommes qui aujourd'hui comptent sur moi, sur ce nouveau Conseil municipal, pour un meilleur avenir dans notre beau village de Courtry.

Je vous remercie.

Détermination du nombre d'adjoints

Rapporteur : Monsieur Xavier VANDERBISE

Le Conseil Municipal détermine librement le nombre des adjoints sans qu'il puisse dépasser 30 % de l'effectif légal du Conseil, soit, 8 adjoints au Maire au maximum pour la commune de COURTRY (article L.2122.2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-2,

Vu les Procès-Verbaux proclamant les résultats des scrutins du 30 mars 2014 des élections municipales,

Vu les articles L. 2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, stipulant que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal,

Considérant que la commune de Courtry peut disposer de 8 adjoints au Maire au maximum,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le procédé de fixer au vote à main levée du nombre d'adjoints au Maire,

FIXE, par 24 voix Pour et 5 Abstentions, à 7 le nombre d'adjoints au Maire,

Le Procès-Verbal relatif à la détermination du nombre des adjoints au Maire est annexé à la présente délibération.

Elections des adjoints

Rapporteur : Monsieur Xavier VANDERBISE

La désignation des adjoints, dans les communes de 1 000 habitants et plus, a lieu au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote a lieu au scrutin secret.

Les listes sont déposées auprès du Maire dans le délai fixé par une délibération du Conseil Municipal, qui peut être adoptée immédiatement après l'élection du Maire.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur le délai relatif au dépôt de liste.

Deux solutions :

- 1°) le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection des adjoints au Maire immédiatement ;
- 2°) l'élection des adjoints au Maire est reportée à un prochain Conseil Municipal.

* _ * _ * _ * _ * _ * _ *

L'ordre de présentation de la liste des candidats aux fonctions d'adjoint n'est pas lié à l'ordre de présentation des candidats à l'élection municipale et peut être différent de celui-ci.

Les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire doivent comporter au plus autant de Conseillers Municipaux que d'adjoints à désigner. Aucune disposition n'interdit donc la présentation de listes incomplètes.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre total de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. L'alternance d'un candidat de chaque sexe n'est pas prévue pour les listes de candidats aux fonctions d'adjoint.

Aucun formalisme n'est requis pour la présentation de cette liste. L'ordre de présentation des candidats doit apparaître clairement.

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-7-2,

Vu les Procès-Verbaux proclamant les résultats du scrutin du 30 mars 2014 des élections municipales,

Considérant qu'il y a lieu d'élire les adjoints au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité, de laisser un délai de **cinq** minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint,

CONSTATE les différentes listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire déposées auprès du Maire, ainsi qu'il suit :

Nombre de liste des candidats déposée :	1
Liste « Courtry à Cœur »	1

PROCLAME les résultats après dépouillement ainsi qu'il suit :

A obtenu :

Liste des candidats « Courtry à Cœur »	23 voix
---	----------------

Les candidats figurant sur la liste « Courtry à Cœur » et conduite par Monsieur Gérard LAPIERRE sont proclamés adjoints et sont immédiatement installés.

Le Procès-Verbal relatif à l'élection des adjoints au Maire est annexé à la présente délibération.

Monsieur Xavier VANDERBISE présente les délégations :

1 ^{er} Adjoint	LAPIERRE Gérard	Administration Générale Personnel Communal Sécurité Sport
2 ^{ème} Adjoint	KARAJARBALIAN Nathalie	Petite Enfance Enfance Jeunesse Vie Scolaire
3 ^{ème} Adjoint	POTIER François	Communication Animation Locale Vie Associative
4 ^{ème} Adjoint	PLOUZENNEC Lina	Culture Développement Economique
5 ^{ème} Adjoint	VANDERNOTH Serge	Action Sociale Solidarité Handicap Personnes Agées
6 ^{ème} Adjoint	MARTY Catherine	Finances
7 ^{ème} Adjoint	DAVION Dominique	Urbanisme Travaux Entretien du Patrimoine
Conseillers Délégués	DIAZ Josette	Relations avec le Personnel Festivités
	KERANGOAREC Nathalie	Pratiques sportives
	POITEAUX Lionel	Intergénération
	BARNADAT Nathalie	Activités Périscolaires
	PAPP Gabriel	Sécurité Affaires Juridiques

Intervention de Monsieur Jean-Luc PILARD :

Monsieur le Maire,

Avant tout,

Je tiens, avec les membres de la liste Ensemble pour Courtry, à remercier très chaleureusement tous les électeurs, qui nous ont accordé leur confiance dimanche 30 mars. Nous n'avons pas gagné ces élections j'en prends donc acte. Le climat dans lequel elles se sont déroulées, et le contexte national en sont les causes essentielles.

Que les Courtrysiens soient assurés, que le groupe Ensemble pour Courtry, que nous allons former continuera à porter les valeurs et le projet pour lesquels ils ont donné leurs suffrages. L'opposition vers laquelle nous nous engageons, sera à la fois constructive, ferme et sans compromission.

Pendant plus de 9 ans, avec une équipe de grande qualité et particulièrement compétente, que je tiens à remercier, j'ai été en responsabilité des affaires communales. A ce tournant important de la place d'Ensemble pour Courtry au sein de ce Conseil, il m'apparaît nécessaire de rappeler quelques données.

Aujourd'hui, la ville a une trésorerie de plus de 1 000 000 € son taux d'endettement par habitant est inférieur à 240 € et les fournisseurs de la Commune sont payés à moins de 15 jours.

Dans quelques semaines, la Maison des Sports sera inaugurée et toutes les décisions ont été prises pour que fin 2014 la salle de gymnastique agrès ouvre ses portes.

Le budget que nous avons préparé, est équilibré, **nous n'avons pas prévu d'augmentation des taux d'imposition**, il intégrait en particulier pour la partie fonctionnement la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et, en investissement, la réalisation des premiers équipements que nous avons projetés, notamment le stade P. Graff avec une requalification du terrain de foot et de la piste d'athlétisme en synthétique pour septembre 2015.

De plus, je veux rappeler ce qui a été engagé sous mon mandat, pour les prochaines années, en terme de logements. Sur le terrain de 14 000 m², situé rue du général de Gaulle, le programme arrêté par la collectivité est de :

- 50 logements sociaux qui doivent être construits par Marne et Chantereine Habitat.
- 28 logements destinés à être achetés par des « primo-accédants ».
- 80 logements dans un programme privé destiné à la vente.

Au total il y aura sur ce grand terrain 158 logements et 800 m² de surface commerciale. Compte tenu du prix d'achat payé par la Communauté d'Agglomération, (3 millions d'euros TTC) il était impossible de faire moins. A cela s'ajoutent 11 logements sociaux sur un terrain acquis par Marne et Chantereine Habitat. Soit pour les trois prochaines années à venir une vingtaine de logements sociaux par an, ce qui correspond à l'engagement que la Commune a pris avec l'État, nous évitant ainsi une pénalité pouvant être multipliée par cinq.

Rien d'autre n'est actuellement prévu, la ville de Courtry est donc libre de tout engagement pour les prochaines années. Tout projet nouveau ne serait donc pas de ma responsabilité. C'est vous qui aurez à déterminer les programmes de logements sur les différents terrains qui, je le rappelle, étaient à vendre, et qui ont été acquis par l'EPFIF, dans le cadre de la convention passée avec lui.

Par ailleurs, la réalisation de la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale attendue depuis longtemps par les habitants du chemin de l'Arange et de la route de Villeparisis est programmée par la CAMC sur 2014 – 2015. J'espère pour eux que la Communauté d'Agglomération confirmera cet engagement.

A la fin de cette campagne, vous avez cru bon d'écrire que je prétendais le site du CEA complètement assaini, je profite de cette séance pour affirmer d'une part que ces propos sont mensongers, que si un permis de démolir a été signé, seuls, des bâtiments de bureaux ont été concernés par cette autorisation, et d'autre part que le dossier d'exploitation est encore en cours d'instruction, que je n'ai donc signé aucune autorisation. Je rappelle également que la mise en modification du PLU concernant le CEA,

délibération que vous avez votée, doit être soumise à enquête publique au vu du dossier fourni par la société Placoplâtre avant présentation au Conseil Municipal. Il n'y a donc aucune carrière à ciel ouvert autorisée sur ce site, comme votre publication le laissait supposer. Compte tenu de la motion que j'ai fait voter, vous imaginez bien que ma vigilance sera totale. Je vous rappelle que ce site est dangereux pour toute personne qui y pénètre (de nombreux bâtiments sont partiellement écroulés et leur équilibre est précaire) et qu'à ce titre votre responsabilité peut être engagée. Je vous souhaite donc très sincèrement, compte tenu de la complexité de ce site de pouvoir tenir vos engagements.

Enfin, j'espère que vous aurez la sagesse de revoir votre position et que vous vous battrez pour obtenir la voie de contournement, qui a été actée par la Communauté d'Agglomération et par le précédent Conseil Municipal. C'est, vous le savez, vital pour Courtry !

Je souhaite toute la réussite possible à votre équipe, son échec serait l'échec de Courtry. J'espère, que les promesses faites pendant cette campagne électorale, seront tenues.

Je reste au service de la Ville et des Courtrysiens.

